

BUREAU DU 06 FEVRIER 2019

Délibération N° 819/004

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019**  
**AVENANT A UNE CONVENTION OPERATIONNELLE**  
Travaux centre-bourg

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passée avec la collectivité telle que référencée dans la liste ci-annexée pour mener des travaux,

Considérant la modification reportée dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention de travaux listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

VU ET APPROUVE  
Le **12 FEV. 2019**  
Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes  
  
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/004  
AVENANT A UNE CONVENTION OPERATIONNELLE – Travaux centre-bourg  
Bureau du 06/02/2019

| Opération  | Signataire – Date de signature                                 | Modification conventionnelle | Situation actuelle | Modification proposée |
|--|--|------------------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>SIERCK-LES-BAINS</b><br>Centre-bourg / salle d'œuvre<br>(P09RB70M003) Avenant n°1 | Commune de Sierck-les-Bains<br><i>Convention du 22/08/2018</i> | Modification de l'enveloppe  | 250 000 €          | 400 000 €             |